



AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**

PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Par arrêté n°2025-15 en date du 7 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **pendant 33 jours consécutifs du lundi 12 mai 2025 à 14h (début de l'enquête) au vendredi 13 juin 2025 à 17h (fin de l'enquête)** sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat.

A cet effet, **Mr Jean-Luc Pouyet a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur** et Mr Florian Denis en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté et son évaluation environnementale,
- les pièces administratives liées à la procédure de révision du PLU
- les avis des personnes publiques associées incluant l'avis de l'autorité environnementale et de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier,
- la note de présentation de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur dans les lieux suivants :

- à l'**Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté (siège de l'enquête)** situé 9, Place Charles de Gaulle - 03209 Vichy et ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- à la **mairie de Saint-Rémy-en-Rollat** située 6, place de l'église - 03110 Saint-Rémy-en-Rollat ouverte au public du lundi au vendredi de 14h à 18h,

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version dématérialisée :

- depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,
- sur le site internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communaute.fr - rubrique Services / Urbanisme / PLU des communes / Saint-Rémy-en-Rollat

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 12 mai 2025 de 14h à 16h à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat (début de l'enquête)**
- **mercredi 21 mai 2025 de 16h à 18h à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat**
- **mardi 27 mai 2025 de 10h à 12h à l'Hôtel d'Agglomération**
- **jeudi 5 juin 2025 de 14h à 16h à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat**
- **vendredi 13 juin 2025 de 15h à 17h à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat (fin de l'enquête)**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet et tenus à disposition à l'Hôtel d'Agglomération et à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat,
- par courrier adressé au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté – 9, place Charles de Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex
- par courriel à l'adresse suivante : **contact.amenagement@vichy-communaute.fr**

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site internet susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête publique.

Toute demande d'information pourra être demandée à Vichy Communauté auprès de l'autorité responsable du projet au sein du service Urbanisme/Planification ; ainsi qu'auprès de Mr Alain DUMONT, maire de Saint-Rémy-en-Rollat.

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, sur le site internet : www.vichy-communaute.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la révision du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat.